

Communiqué de presse

12/05/2025

Prévention accrue au service de l'insertion : la branche du travail temporaire renforce son engagement avec deux expérimentations

Le 4 avril 2025, les partenaires sociaux de la branche du travail temporaire ont franchi une nouvelle étape pour améliorer la prévention des accidents du travail dans les secteurs accidentogènes et en particulier le secteur du BTP auprès des professionnels des Entreprises de Travail Temporaire d'Insertion (ETTi). Les membres de la CPNSST (Commission Paritaire Nationale Santé et Sécurité au Travail) ont décidé la mise en œuvre et le financement d'une expérimentation visant les salariés intérimaires et les salariés permanents des ETTi.

Le Fonds Professionnel pour l'Emploi dans le Travail Temporaire (FPETT) et l'Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics (OPPBTP) ont signé chacun une convention avec l'Association de Gestion des Fonds de la Commission Paritaire Professionnelle Nationale du Travail Temporaire (AGF-CPPN-TT) qui finance les actions de formation au bénéfice des salariés des ETTi.

Ces deux conventions visent à renforcer la culture de prévention dans les secteurs accidentogènes et à sécuriser l'insertion des personnes éloignées de l'emploi, qui sont accompagnées dans leur parcours par les ETTi.

Deux axes d'action : insertion professionnelle et prévention des risques

Dans les secteurs particulièrement accidentogènes, dont le BTP, les salariés intérimaires sont victimes d'une sur-sinistralité. Ce facteur renforce la nécessité, pour les salariés permanents des ETTi, de comprendre finement le contexte de la mission, les attendus, les interfaces avec les autres métiers, pour assurer l'intégrité physique des candidats qu'ils recrutent.

Les parties signataires de ces conventions partagent la volonté de soutenir et accélérer l'insertion et la prévention dans le secteur du BTP, notamment au travers des initiatives suivantes :

1. Renforcer la maîtrise des risques professionnels dans les métiers du BTP par les salariés permanents des ETTi

Une convention entre l'AGF-CPPN-TT et l'OPPBTP prévoit le financement de formations à destination des salariés permanents des ETTi, pour mieux connaître et appréhender les métiers du BTP et leurs risques.

L'expérimentation vise à :

- Améliorer l'accompagnement des publics éloignés de l'emploi.
- Renforcer la capacité des équipes à préparer les candidats aux missions en entreprise dans le secteur du BTP.
- Sécuriser la prise de poste des salariés intérimaires en favorisant une meilleure compréhension du contexte de travail.

2. Renforcer la prévention des accidents du travail pour sécuriser l'insertion des salariés intérimaires des ETTi

La deuxième convention, signée entre le FPETT et l'AGF-CPPN-TT, prévoit un financement dédié à la formation générale à la sécurité pour les salariés intérimaires des ETTi intervenant dans les secteurs à forte sinistralité, tous secteurs confondus.

L'expérimentation vise à :

- Mieux outiller les salariés intérimaires pour appréhender leur environnement de travail.
- Réduire les accidents du travail et les maladies professionnelles.
- Promouvoir une culture active de la sécurité au sein des entreprises utilisatrices.

Une mobilisation inédite des acteurs du BTP et du travail temporaire

La signature de ces conventions s'inscrit dans la continuité des engagements du secteur du travail temporaire. Dans ce cadre, Prism'emploi a signé, en mars dernier, une convention de partenariat avec la Société des Grands Projets (SGP) et l'Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics (OPPBTP) visant à renforcer la prévention des risques professionnels pour les salariés intérimaires intervenants sur les chantiers du Grand Paris Express.

Ces accords témoignent également de la volonté de faire évoluer les pratiques, en renforçant l'implication de l'ensemble des acteurs pour garantir les meilleures conditions d'accueil, d'information et d'accompagnement des salariés intérimaires et ce, le plus en amont possible de leur prise de fonction.

Ces partenariats ambitieux sont conclus pour une durée de 12 mois. Ils marquent une étape décisive vers une meilleure sécurisation des parcours professionnels dans le BTP et les secteurs accidentogènes et affirment que seule une coopération étroite entre tous les acteurs permettra de répondre efficacement aux enjeux de prévention.

Créée en 1988, la fédération des entreprises d'insertion représente les entreprises d'insertion et entreprises de travail temporaire d'insertion en France. Elle s'appuie sur treize fédérations régionales et regroupe 720 entreprises d'insertion. Insrites dans l'économie sociale et solidaire, elles portent un modèle économique à finalité sociale qui conjugue travail salarié, accompagnement, et acquisition de compétences afin de favoriser l'accès à l'emploi durable des personnes en difficulté sociale et professionnelle. La fédération, accompagne le développement de ces entreprises, mutualise leurs expériences et les représente auprès de l'Etat, des collectivités, des organisations professionnelles.

La fédération des entreprises d'insertion intervient à l'échelle nationale et régionale pour développer des parcours d'insertion de qualité et permettre à un plus grand nombre de personnes éloignées de l'emploi d'être accueillies, salariées, accompagnées, requalifiées au sein des entreprises d'insertion. [Les entreprises d'insertion](#) - [LinkedIn de la FEI](#)

À propos de Prism'emploi

Prism'emploi – Professionnels du recrutement et de l'intérim – est l'organisation professionnelle, qui regroupe plus de 600 enseignes représentant 90% du chiffre d'affaires de la profession. 12 000 agences d'emploi et 33 000 salariés permanents sont présents sur l'ensemble du territoire. www.prismemploi.eu - [LinkedIn Prism'emploi](#)

À propos du FPETT

Créé en 1996, à l'initiative des partenaires sociaux de la branche du travail temporaire, le Fonds professionnel pour l'emploi dans le travail temporaire (FPETT) est l'acteur de référence de la sécurisation des parcours et du développement des compétences des salariés intérimaires. Il conçoit et met en œuvre des actions et des ingénieries spécifiques visant à renforcer les compétences et à améliorer l'insertion professionnelle des salariés intérimaires et demandeurs d'emploi, quels que soient leurs niveaux et leurs expériences professionnelles. Ses orientations et ses priorités sont définies par un Conseil d'administration paritaire constitué à parts égales de représentants des organisations représentatives des salariés et de l'organisation représentative des employeurs. Association Loi 1901 à but non lucratif, le FPETT a financé 183 000 actions de formation des intérimaires, grâce aux contributions des entreprises de travail temporaire fixées par accord de branche. Plus d'informations sur www.fpett.fr.

À propos de l'OPPBTP

L'Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics (OPPBTP) est une structure paritaire, créée en 1947, sous tutelle du ministère du Travail. Sa gouvernance, assurée par des représentants des organisations professionnelles et des organisations syndicales du secteur de la construction, garantit le bon équilibre entre employeurs et salariés dans les choix et les décisions stratégiques.

L'OPPBTP est composé d'experts en prévention issus du terrain qui accompagnent, au quotidien, les professionnels et les acteurs du BTP. Il a pour missions, l'**expertise** pour identifier les solutions de prévention, la **promotion** en construisant les arguments et portant le message de prévention auprès des acteurs de la construction, et l'**accompagnement** des entreprises et autres acteurs de la construction, en assistance technique, conseil et formation.

L'OPPBTP s'appuie sur des équipes réactives, disponibles, engagées et professionnelles. Composé de près de 400 collaborateurs répartis dans 12 agences régionales, l'OPPBTP accompagne les entreprises pour développer leur culture prévention en mettant en place des actions collectives ciblées et individuelles.

Il propose une offre de services élaborée pour tous, quels que soient la taille de l'entreprise, le métier ou le niveau de maturité en prévention. L'Organisme fait de la prévention un véritable levier de performance et de progrès.

Retrouvez l'OPPBTP sur preventionbtp.fr et oppbtp.com.